

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 ► Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 ► Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 ► Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 ► Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 ► Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 ► Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 ► Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 ► Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
 - 9 ► Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
 - 10 ► Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®
- © Marque déposée Sté PANTEK France

CONTACTS UTILES

Informations techniques FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 <small>Prix Appel Local</small>	ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887	
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33	
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 <small>Prix Appel Local</small>	ou www.adivalor.fr

Réglementairement, dans le cadre de la rotation les implantations de cultures suivantes après une application de Spectrum® doivent respecter les délais ci-dessous :

CULTURES SUIVANTES	DELAIS
Toutes céréales	140 jours*
Maïs	
Betterave	
Chicorée	
Colza	
Tournesol	
Sorgho, millet, moha	
Cultures maraîchères : échalote, ail, oignon, poireau, asperge, haricot, melon, concombre, maïs doux	
Pomme de terre	

CULTURES SUIVANTES	DELAIS
Autres cultures non destinées à l'alimentation humaine :	
- Cultures fourragères (graminées ou légumineuse)	
- CIPAN	
- Pois protéagineux	
Lin oléagineux	
Protéagineux (destinés à l'alimentation humaine : pois, lentille, lupin, soja...)	
Sarrasin	
Toutes autres cultures	

* Ce tableau n'est pas exhaustif, et certains délais sont susceptibles d'évoluer en cours de campagne, merci de vous adresser à votre interlocuteur BASF Agro pour plus d'informations.

BASF Agro S.A.S. - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 EULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45

DUFRESNE CORRIGANSARLETT Édition de septembre 2010 - Annexe et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Crédit photos : BASF - 933MAIHBE0710R

Fiche d'identité

Spectrum® : marque déposée BASF.
Autorisation de vente : n° 2010617.
Formulation : concentré émulsionnable (EC).
Composition : 720 g/L dmta-p.
Usages autorisés et doses : maïs : 1,4 L/ha en pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille - Stade BBCH 11), Millet et Moha : 1,2 L/ha en post-levée : 2-3 feuilles, maïs doux : 1,4 L/ha et Sorgho : 1,2 L/ha à partir de 3 feuilles des sorghos.
Spectrum® est autorisé sur d'autres cultures, pour plus de précisions veuillez vous adresser à votre interlocuteur BASF Agro.

Classement toxicologique : N (dangereux pour l'environnement), Xn (Nocif), R22 (Nocif en cas d'ingestion), R36/38 (Irritant pour les yeux et la peau), R43 (Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau), R50/53 (Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique).

Nombre maximum d'applications par an : 1 tous les 2 ans.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer Spectrum® ou tout autre produit contenant du dmta-p plus d'une fois tous les deux ans sur la même parcelle.

Délai avant récolte (DAR) : maïs, millet, moha : 100 jours grain et 90 jours fourrage, maïs doux : 60 jours, sorgho : 90 jours.

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 m.

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures après le traitement.

Conditions d'emploi : respecter, pour les cultures entrant dans la rotation et pour lesquelles aucune autorisation de préparation à base de dmta-p n'existe :

- un délai de 140 jours pour les céréales,
- un délai de 300 jours pour les autres cultures destinées à l'alimentation humaine, entre l'application du produit contenant du dmta-p et le semis ou la plantation des cultures suivantes.

Protection de l'utilisateur lors de la manipulation des produits : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Spectrum®

en post-levée, donnez de la persistance sur graminées et sur dicotylédones à votre désherbage maïs

Spectrum®
Solution racinaire
www.agro.bASF.fr

BASF
The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Spectrum® en post-levée

Pour réussir le désherbage de post-levée en un seul passage

Associer* Spectrum® en post-levée à une tricétone et une sulfonylurée offre :

- une plus grande efficacité globale du traitement,
- un meilleur contrôle des levées échelonnées,
- une plus grande rapidité d'action.

* avant toute association de 2 produits phytosanitaires, se référer à la réglementation sur les mélanges.

► Préconisations techniques

		LA RÉGULARITÉ SUR GRAMINÉES		
		2-3 feuilles maïs	3-4 feuilles maïs	5-6 feuilles maïs
Pratiques habituelles	Simple passage en post-levée		tricétone + S.U.*	
	Double passage en post-levée	tricétone + S.U.*		tricétone + S.U.*
Spectrum® 1 L/ha en post-levée		Spectrum® + tricétone + S.U.*		

*S.U. : sulfonylurée antigraminées

► Les 3 clés de la réussite

- Des interventions précoces : appliquer tôt sur des adventices, graminées et dicotylédones peu développées pour obtenir une bonne efficacité de choc.
- Des applications lorsque les conditions météorologiques sont favorables : une hygrométrie élevée, une température modérée (< 25 °C), des amplitudes thermiques faibles.
- Un sol frais et humide (après une pluie ou après irrigation) pour mettre les matières actives en action.

► Les bénéfices de cette technique

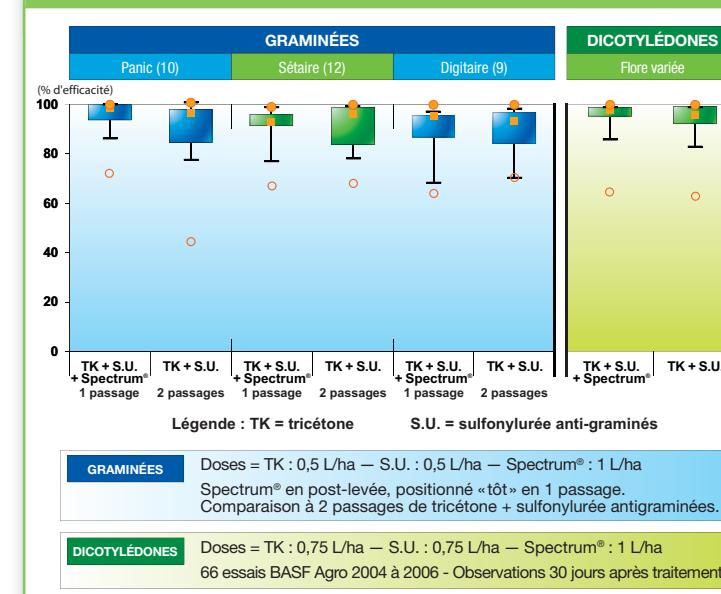
Les résultats obtenus sur plus de 80 essais en petites parcelles en toutes conditions confirment les bénéfices de cette méthode :

- une plus grande régularité d'action sur graminées et dicots,
- plus de persistance sur les graminées estivales,
- un apport sur 8 dicotylédones importantes.

Dans de nombreux cas, cette pratique évite de recourir à une seconde application de type tricétone + sulfonylurée.

► Spectrum® en post-levée, une meilleure régularité

Performance de Spectrum® sur graminées annuelles et sur dicotylédones



L'avis de l'expert



ARVALIS
Institut du végétal

Valérie BIBARD,
Ingénieur R&D désherbage maïs.

«Avec des semis de plus en plus précoce, favorables à une meilleure qualité sanitaire et une moindre consommation en eau, le contrôle des adventices doit nécessairement être d'une très bonne efficacité du semis jusqu'au recouvrement de l'inter-rang.

Les herbicides racinaires de la famille des chloroacétamides, comme le Spectrum®, offrent une solution pertinente en raison de leur action anti-germinative sur les adventices. Appliqués en post-levée du maïs, dans des conditions favorables et en association avec un ou des herbicides foliaires, ils permettent de retarder, voire même de bloquer, les éventuelles relevées de graminées estivales.

Spectrum® présente un spectre d'efficacité sur les principales graminées estivales et sur certaines dicotylédones classiquement rencontrées en maïs.»

Spectrum® en post-levée apporte un plus sur les dicotylédones suivantes :



amarante



ambroisie



chénopode hybride



matricaires



laiterons



lamiers



véroniques (agreste, de perse)



renouées (des oiseaux et des liserons)

BASF

The Chemical Company